

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale : **IPEOS**
Adresse : **Immeuble Amiral Rond-point de Moudong sud**
97122 BAIE-MAHAULT
05.90.22.80.20

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : **ROSIER** Prénom : **Matthias** Sexe : F M Né(e) le : **03/09/2005**
Adresse :
0690 903235 mél : **matthias.rosier.mr@gmail.com**

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR SIO option SISR

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

.....LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE BAIMBRIDGE ... Boulevard des Héros - Les Abymes - BP 17 - 97159 Pointe-à-Pitre CEDEX

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du **06 Mai 2024** Au **14 Juin 2024**

Représentant une **durée totale** de **6** (Nbre de mois / Nbre de semaines) (rayer la mention inutile)

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de **0 €**

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art.D.124-9).

FAIT à **Baie-Mahault**.....
LE **14 Juin 2024**.

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Betty FAUSTA, CEO

IPEOS I-SOLUTIONS
SIRET 452 900 288 - APE 6201Z
Mail : info@ipeos.fr



La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI

NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Hotline service support GLPI et gestion des tickets d'incidents	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter, suivre et orienter des demandes - Traiter des demandes concernant les services réseau et système, applicatifs
Remplacement d'un disque dur d'un serveur hyperviseur Proxmox et configuration des sauvegarde des VM	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et identifier les ressources numériques - Réaliser les tests d'intégration et d'acceptation d'un service - Vérifier le respect des règles d'utilisation des ressources numériques - Gérer des sauvegardes
Installation d'un serveur Linux Debian sur une Appliance	
Installation de serrures connectées	
Installation et configuration d'un poste client	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et vérifier les niveaux d'habilitation associés à un service - Vérifier le respect des règles d'utilisation des ressources numériques
Maintenance à distance d'un poste client avec RustDesk	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et vérifier les niveaux d'habilitation associés à un service
Participation à la présentation d'une solution antivirus Sophos à des clients	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les objectifs et les modalités d'organisation d'un projet
Rédaction de documentation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des outils et stratégies de veille informationnelle

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À Baie-Mahault LE 07/06/2024

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Betty FAUSTA, Gérante / CEO

IPPOS I-SOLUTIONS
SIRET 452 800 308 - APE 4502Z
Mail : info@ippos.fr

